RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE PAR CHRISTIAN DEMILLY AUTOUR DE SON LIVRE "CHRISTINE DE PIZAN, UNE DAME DANS LA CITÉ" LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026 À 18H30 À LA BIBLIOTHÈQUE OUEST

DÉCISION N° DM-26-309

EN DATE DU 12 AOÛT 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des médiathèques destinées au public dans le cadre de la saison 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT la proposition de rencontre de Monsieur Christian Demilly autour de son livre « Christine de Pizan, une dame dans la cité » le vendredi 18 septembre 2026 à 18h30 à la Bibliothèque Ouest ;

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Christian Demilly, un contrat de prestation de service pour l'animation d'une rencontre autour de son livre « Christine de Pizan, une dame dans la cité » le vendredi 18 septembre 2026 à 18h30 à la Bibliothèque Ouest, dont le coût est fixé à trois cent dix euros et 47 centimes net (310.47 €) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260812-lmc1H14471H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/08/2026
Date de Publication : 12/08/2026

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260812-lmc1H14471H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/08/2026
Date de Publication : 12/08/2026